

RCS : BELFORT
Code greffe : 9001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

**Le greffier du tribunal de commerce de BELFORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1963 B 00015
Numéro SIREN : 326 638 491
Nom ou dénomination : AZ PUBLICITE

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2018 sous le numéro de dépôt 3449



N° 10937*20

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2018

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AGENCE A.Z.</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>3 rue Rousselot 90300 VALDOIE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>32663849100026</u>			Néant <input type="checkbox"/> *		
<i>Bilan certifié conforme et exact</i>		Exercice N clos le, <u>31/03/2018</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
	Frais de développement*	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 599	
	Fonds commercial (1)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO	44 053	
	Constructions	AP	AQ	51 930	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	25 874	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	54 613	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	14	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	178 083	
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	30 610	
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	215 091	
	Autres créances (3)	BZ	CA	43 257	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	427 163	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	3 051	
	TOTAL (III)	CJ	CK	719 172	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	897 255	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	4 385
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

A.P.

Désignation de l'entreprise		SARL AGENCE A.Z.		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	762
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)			DG	266 067
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	171 252
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)				DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)				DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)				DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	67 893
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	110 973
	Dettes fiscales et sociales			DY	190 172
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
Compte régul.	Autres dettes			EA	16 128
	Produits constatés d'avance (4)			EB	66 385
TOTAL (IV)				EC	451 551
Ecart de conversion passif *				(V)	ED
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	897 255
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C
			Ecart de réévaluation libre		1D
			Réserve de réévaluation (1976)		1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	411 730
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMFTA

Désignation de l'entreprise										SARL AGENCE A.Z.										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS								Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations							
										1				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
														2		3					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement								TOTAL I		CZ	D8		D9							
	Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II		KD	8 122		KE		KF					
CORPORELLES	Terrains										KG	48 892		KH		KI					
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants		L9				KJ	295 186		KK		KL						
		Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1				KM			KN		KO						
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants		M2				KP	8 245		KQ		KR							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants		M3				KS	256 773		KT		KU		2 686					
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV	35 890		KW		KX						
		Matériel de transport *								KY	101 173		KZ		LA		34 863				
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	34 943		LC		LD						
		Emballages récupérables et divers *								LE			LF		LG						
	Immobilisations corporelles en cours										LH			LI		LJ					
	Avances et acomptes										LK			LL		LM					
	TOTAL III										LN	781 102		LO		LP		37 550			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G			8M		8T					
	Autres participations										8U	14		8V		8W					
	Autres titres immobilisés										1P			1R		1S					
	Prêts et autres immobilisations financières										1T			1U		1V					
	TOTAL IV										LQ	14		LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										ØG	789 238		ØH		ØJ		37 550				
CADRE B		IMMOBILISATIONS								Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
										par virements de poste à poste				3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
										1				2		4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement								TOTAL I		IN	CØ		DØ		D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II		IO	LV		LW		1X		8 122			
CORPORELLES	Terrains										IP	LX		LY		LZ		48 892			
	Constructions	Sur sol propre				IQ				MA	MA		MB		MC		295 186				
		Sur sol d'autrui				IR				MD	MD		ME		MF						
	Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS				MG	MG		MH		MI		8 245					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT	MJ		MK		ML		259 459			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU				MM	MM		MN		MO		35 890				
		Matériel de transport				IV				MP	15 499		MQ		MR		120 538				
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW				MS	MS		MT		MU		34 943				
		Emballages récupérables et divers *				IX				MV	MV		MW		MX						
	Immobilisations corporelles en cours										MY	MZ		NA		NB					
Avances et acomptes										NC	ND		NE		NF						
TOTAL III										IY	15 499		NH		NI		803 153				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ	ØU		M7		ØW					
	Autres participations										1Ø	ØX		ØY		ØZ		14			
	Autres titres immobilisés										11	2B		2C		2D					
	Prêts et autres immobilisations financières										12	2E		2F		2G					
	TOTAL IV										13	NJ		NK		2H		14			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)										14	ØK		15 499		ØL		ØM		811 288		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

A.P.

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 31/03/2018

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL AGENCE A.Z.

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A.P



N° 10172*22

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 - SD 2018

Désignation de l'entreprise <u>SARL AGENCE A.Z.</u>										Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	6 523	PF		PG		PH		6 523			
Terrains			PI	4 546	PJ	293	PK		PL		4 839			
Constructions	Sur sol propre		PM	229 850	PN	14 759	PO		PQ		244 610			
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU					
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions		PV	6 354	PW	538	PX		PY		6 891			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	219 179	QA	14 407	QB		QC		233 585			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	29 446	QE	733	QF		QG		30 179			
	Matériel de transport		QH	76 867	QI	13 185	QJ	10 496	QK		79 556			
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	21 315	QM	5 707	QN		QO		27 022			
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT					
TOTAL III			QU	587 557	QV	49 622	QW	10 496	QX		626 683			
TOTAL GENERAL (I + II + III)			ØN	594 079	ØP	49 622	ØQ	10 496	ØR		633 205			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel							
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5					N6		
Autres Immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9					Q1		
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7					Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5					R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3					S4		
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1					T2		
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8					T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6					U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4					V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2					W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9					X1		
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7					X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM					NO	
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU					NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ				
CADRE C														
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice				
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8			
Primes de remboursement des obligations								SP			SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A.P.

Désignation de l'entreprise		SARL AGENCE A.Z.						Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquiés H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	2 534	6U	1 120	6V		6W	3 654
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	2 534	TY	1 120	TZ		UA	3 654
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	2 534	UB	1 120	UC		UD	3 654
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	1 120	UF				
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

A.P.

Désignation de l' entreprise : SARL AGENCE A.Z.				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	4 385				4 385			
	Autres créances clients		UX	214 361		214 361					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	30 522		30 522				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	7 186		7 186				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	5 549		5 549				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	3 051		3 051					
	TOTAUX		VT	265 053	VU	260 668	VV	4 385			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	67 893		28 072		39 821			
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	110 973		110 973						
Personnel et comptes rattachés		8C	81 263		81 263						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	57 466		57 466						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	45 360		45 360					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	6 084		6 084					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	16 128		16 128						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	66 385		66 385						
TOTAUX		VY	451 551	VZ	411 730		39 821				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	30 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	31 173	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

A.P.

Désignation de l'entreprise : SARL AGENCE A.Z.		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *	Exercice N, clos le : 31/03/18		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés de son conjoint	moins part déductible*		à réintégrer :		WA	171 252	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	2 768	WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)	WG	542	WC		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		XD		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XE	3 310	
	Amendes et pénalités	WJ	17	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ		XW	17
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	60 059
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux à 0 %					I8
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme			- Plus-values soumises au régime des fusions		ZN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	3 100			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
						TOTAL I	237 738	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV
		- imposées au taux de 0 %						WH
		- imposées au taux de 19 %						WP
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW
Autres plus-values imposées aux taux de 19 %								
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire			2A			
Produit net des actions et parts d'intérêts :		des produits nets de participation						
Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								
Majoration d'amortissement*								
Mesures d'incitation d'abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5		
	Pole de compétitivité hors CICE (Art. 44)	L6	Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA		
	ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC		
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l' IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	30 693			
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	207 045	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *								
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	207 045	

Désignation de l'entreprise <u>SARL AGENCE A.Z.</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
---	----------------------------------

I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, le bis A1, 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT		63 334
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, le bis A1, 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
	↓	↓	
	ligne WI	ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
--	----	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

A.P.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise <u>SARL AGENCE A.Z.</u>										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		}	- Réserves légales	ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	163 287		Dividendes			- Autres réserves	ZD	3 287	
	Prélèvements sur les réserves			ØE			Autres répartitions			ZE	160 000		
	TOTAL I			ØF	163 287		Report à nouveau			ZF			
							(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)			ZG			
										TOTAL II	ZH	163 287	
RENSEIGNEMENTS DIVERS											Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)						J7				YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT	64 861	
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)						J8				XQ	55 637	
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	6 358	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	11 482	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)						ES				ST	100 270	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZI	238 608	
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	3 601	
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)						ZS				9Z	17 389	
	Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	20 990	
T. V. A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	294 551	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	96 900	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2017) *										ØB	490 009	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%	
	- Numéro de centre agréé *		XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 sinon 0	ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG		
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL				
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO				
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe)

A.P.

Désignation de l'entreprise : SARL AGENCE A.Z.					Néant <input type="checkbox"/> *		
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I. Immobilisations*	1	C4 HDI 115 CITROEN D	15 499	10 496		5 003	
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
⑦				⑧	⑨	19 %	
I. Immobilisations *	1	5 000	-3	-3			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			-3				
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩				(A)	(B)	(C)	
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪					(ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

A.P.

**AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME
 ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

Désignation de l'entreprise : SARL AGENCE A.Z.	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	------------------------------------	----	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
 (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice					
Imposition répartie					
sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
sur 10 ans					
sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Imposition répartie					
sur 3 ans au titre de		N-1			
		N-2			
Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :		N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

 Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

 Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A.P.

Désignation de l'entreprise : SARL AGENCE A.Z.

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ¹ ou 12,80 % ² .

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ¹

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ¹

- ¹ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ² Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ¹	Moins-values à 12,80 % ²	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ³	Solde des moins-values à 12,80 % ⁴
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ¹	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme ⁵	Imputations sur le résultat de l'exercice ⁶	Solde des moins-values à reporter col. ⁷ = ² + ³ + ⁴ - ⁵ - ⁶ ⁷
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ²	A 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) ³	A 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) ⁴			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

A.P.

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

 Désignation de l'entreprise : SARL AGENCE A.Z. Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL AGENCE A.Z.		Néant <input type="checkbox"/> *	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN de la tête de groupe : <input type="text"/>			
Exercice ouvert le : ...01/04/2017.....		et clos le : ...31/03/2018.....	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	1 516 051
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	1 516 051
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	4
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	5 403
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	5 408
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	309 939
Variation négative des stocks		OQ	463
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	179 035
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	175
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	489 611
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + total 2 - total 3)		OG	1 031 847
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		SA	1 031 847
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)		GX	1 516 051
Période de référence		GY	0 1 / 0 4 / 2 0 1 7
Date de cessation		HR	3 1 / 0 3 / 2 0 1 8
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs			
Effectif moyen du personnel * :		YP	14
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

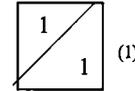
EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

310318

N° SIRET

3 2 6 6 3 8 4 9 1 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL AGENCE A.Z.

ADRESSE (voie)

3 rue Rousselot

CODE POSTAL

90300

VILLE

VALDOIE

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

250

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

250

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SARL

Dénomination

A.2.G.S.

N° SIREN (si société établie en France)

791775356

% de détention

50.0000

Nb de parts ou actions

250.00

Adresse :

N°

3

Voie

, rue André ROUSSELOT

Code Postal

90300

Commune

Valdoie

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

PETITJEAN

Prénom(s)

ALAIN

Nom marital

% de détention

50.0000

Nb de parts ou actions

250.00

Naissance : Date

21/04/1959

N° Département

90

Commune

GIROMAGNY

Pays

France

Adresse :

N°

25

Voie

AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

Code Postal

90300

Commune

VALDOIE

Pays

France

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

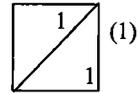


Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



[X] Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 310318

N° SIRET: 32663849100026

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL AGENCE A.Z.

ADRESSE (voie) 3 rue Rousselot

CODE POSTAL 90300 VILLE VALDOIE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

A.P.

ANNEXE

ANNEXE COMPTABLE

Du 01/04/2017 au 31/03/2018

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE			NA
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			NA
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN	O		
CRÉDIT BAIL	O		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			NA
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			NA
ACTIF CIRCULANT - ETAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
ENTREPRISES LIÉES			NA
<i>Identité de la société consolidante</i>			
<i>Situation fiscale latente et conditionnelle</i>			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	O		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS			NA
<i>Engagements hors bilan</i>			
<i>Engagements donnés</i>			
<i>Engagements reçus</i>			
<i>Engagements réciproques</i>			
ÉTAT DES EMPRUNTS	O		
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			NA
COMMENTAIRES			NA
HONORAIRES DU CAC			NA
CAF ET TABLEAU DE FINANCEMENT			NA

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/04/2017 au 31/03/2018

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 ans
- Agencement et aménagement des constructions	8 à 20 ans
- Matériels et outillages industriels	2 à 10 ans
- Agencement Aménagement divers	5 à 10 ans
- Matériel de transport	3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informat	3 à 5 ans
- Mobilier	5 à 10 ans
- Agencement Aménagement terrain	20 ans

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/04/2017 au 31/03/2018

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ÉTAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/04/2017 au 31/03/2018

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations		
				suite à réévaluation	acquisitions	
INCORPOR.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	8 122			
CORPORELLES	Terrains		48 892			
	Constructions	Sur sol propre	295 186			
		Sur sol d'autrui				
		Instal.géné., agencts & aménagts const.	8 245			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.		256 773		2 686	
	Autres immos corporelles	Instal. génée., agencts & aménagts divers		35 890		
		Matériel de transport		101 173		34 863
	Matériel de bureau & info., mobilier		34 943			
	Emballages récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III	781 102		37 550	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations		14			
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières					
		TOTAL IV	14			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			789 238		37 550	

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			8 122	
CORPORELLES	Terrains				48 892	
	Constructions	Sur sol propre			295 186	
		Sur sol d'autrui				
		Ins. gal. agen. amé. cons			8 245	
	Inst.tech., mat. outillage indus.				259 459	
	Autres immos corporelles	Ins. gal. agen. amé. div.			35 890	
		Matériel de transport		15 499		120 538
	Mat.bureau, info., mob.			34 943		
	Emballages récup. div.					
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III		15 499	803 153	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations				14	
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières					
		TOTAL IV			14	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				15 499	811 288	

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/04/2017 au 31/03/2018

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL					
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		6 523			6 523
Terrains		4 546	293		4 839
Constructions	Sur sol propre	229 850	14 759		244 610
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.		6 354	538		6 891
Inst. techniques matériel et outil. industriels		219 179	14 407		233 585
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	29 446	733		30 179
	Matériel de transport	76 867	13 185	10 496	79 556
	Mat. bureau et informatique, mob. Emballages récupérables divers	21 315	5 707		27 022
TOTAL		587 557	49 622	10 496	626 682
TOTAL GENERAL		594 079	49 622	10 496	633 205

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements TOTAL							
Immob. incorporelles TOTAL							
Terrains							
Sur sol propre							
Sur sol autrui							
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techniques mat. et outil.							
Inst. gales, agenc. am divers							
Immo. corpor. Mat. transport							
Mat. bureau mobilier							
Emballages récup. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Du 01/04/2017 au 31/03/2018

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires <i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
TOTAL I					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grandes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL II					
Provisions pour dépréciation	/ immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation - autres immobs financières			
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients	2 534	1 120		3 654
	Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL III		2 534	1 120		3 654
TOTAL GENERAL (I + II + III)		2 534	1 120		3 654
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises			1 120		
	- d'exploitation				
	- financières - exceptionnelles				
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée					

CRÉDIT-BAIL

Du 01/04/2017 au 31/03/2018

CRÉDIT-BAIL

	Valeur d'origine	AMORTISSEMENTS		Valeur résiduelle
		Cumuls exerc. antérieurs	Dotations exercice	
Autres immobs incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages	18 630	15 025	3 433	173
Autres immobs corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL	18 630	15 025	3 433	173

	Cumuls exercice antérieurs	REDEVANCES PAYÉES	
		Exercice	Total
Autres immobs. incorporelles			
Terrains			
Constructions			
Inst. matériels et outillages	16 280	3 256	19 536
Autres immobs. corporelles			
Immobilisations en cours			
TOTAL	16 280	3 256	19 536

	VALEUR RESTANT À PAYER				VALEUR RÉSIDUELLE			
	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total	à 1an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	Total
Autres immobs incorpor.								
Terrains								
Constructions								
Inst. matériels, outillages								
Autres immobs corpor.								
Immob. en cours								
TOTAL								

ACTIF CIRCULANT

Du 01/04/2017 au 31/03/2018

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	4 385		4 385
	Autres créances clients	214 361	214 361	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Etat & autres	30 522	30 522	
	coll. publiques	7 186	7 186	
	Impôts sur les bénéfices	5 549	5 549	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)				
Charges constatées d'avance	3 051	3 051		
TOTAUX		265 053	260 668	4 385
Renvois (1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
(2)	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		
		Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)		

COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

Du 01/04/2017 au 31/03/2018

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	3 051
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	3 051

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	2 580
Autres créances	5 549
Disponibilités	1 178
TOTAL	9 307

CAPITAUX PROPRES

Du 01/04/2017 au 31/03/2018

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	500.00	15.25
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	500.00	15.25

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/04/2017 au 31/03/2018

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine					
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine		67 893	28 072	39 821	
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		110 973	110 973		
Personnel & comptes rattachés		81 263	81 263		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		57 466	57 466		
Etat & Impôts sur les bénéfices					
autres Taxe sur la valeur ajoutée		45 360	45 360		
collectiv. Obligations cautionnées					
publiques Autres impôts, taxes & assimilés		6 084	6 084		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		16 128	16 128		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance		66 385	66 385		
TOTAUX		451 551	411 730	39 821	
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	30 000			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	31 173			
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

Du 01/04/2017 au 31/03/2018

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	66 385
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	66 385

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	50
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 336
Dettes fiscales et sociales	116 658
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	16 128
TOTAL DES CHARGES À PAYER	141 172

ETAT DES EMPRUNTS

Du 01/04/2017 au 31/03/2018

(1) K : à 1 an maximum à l'origine

(2) K : à plus de 1 an maximum à l'origine

N°	Date		Désignation		Per. Durée	Int. Ass.	Remboursement		(1) - 1 an (2)	(1) 1 à 5 ans (2)	(1) + 5 ans (2)	Int. courus Ass. courues	
	Début	Fin	Mt Emprunt	K. restant			Exercice Antérieur	En retard					
16407000 EMPRUNT BOXER													
2	EMPRUNT CCM 21 000 €		Entreprise		Mens	2.40	K	4 092.56	K				
	03/12/2013	31/12/2017	21 000.00		48.00		K	16 907.44	I				
<i>Cumul du compte</i>								K	4 092.56	K			
								K	16 907.44	I			
16411000 CA IMPRIMANTE UV													
4	EMPRUNT CA 60 000 €		Entreprise		Mens	0.47	K	12 018.21	K			5.05	
	04/02/2015	15/02/2020	60 000.00	23 436.36	60.00		K	24 545.43	I	12 201.29	11 235.07		
<i>Cumul du compte</i>								K	12 018.21	K			
								K	24 545.43	I	12 201.29	11 235.07	5.05
16412000 EMPRUNT CCM 23 000 €													
6	EMPRUNT CCM 23 000 €		Entreprise		Mens	0.95	K	5 810.83	K			8.02	
	19/07/2016	10/08/2020	23 000.00	14 272.61	47.00		K	2 916.56	I	5 866.27	8 406.34	3.67	
<i>Cumul du compte</i>								K	5 810.83	K			
								K	2 916.56	I	5 866.27	8 406.34	8.02 3.67
16413000 EMPRUNT CCM 10 000 €													
5	EMPRUNT CCM 10 000 €		Entreprise		Mens	0.90	K	2 471.86	K			4.52	
	15/12/2016	05/12/2020	10 000.00	6 913.64	48.00		K	614.50	I	2 494.21	4 419.43	3.48	
<i>Cumul du compte</i>								K	2 471.86	K			
								K	614.50	I	2 494.21	4 419.43	4.52 3.48
16414000 EMPRUNT CCM 30 000 €													
7	EMPRUNT CCM 30 000 €		Entreprise		Mens	0.90	K	6 779.93	K			15.17	
	26/04/2017	05/04/2021	30 000.00	23 220.07	48.00	0.48	K		I	7 460.33	15 759.74	10.45	
<i>Cumul du compte</i>								K	6 779.93	K			
								K		I	7 460.33	15 759.74	15.17 10.45
Cumul des comptes 164		Mt Emprunt	K. restant		Remboursement		(1) - 1 an	(1) 1 à 5 ans	(1) + 5 ans	Int. courus			
					exercice antérieur		(2)	(2)	(2)	Ass. courues			
		144 000.00	67 842.68		K					32.76			
					K		28 022.10	39 820.58		17.60			
CUMUL TOUS COMPTES		Mt Emprunt	K. restant		Remboursement		(1) - 1 an	(1) 1 à 5 ans	(1) + 5 ans	Int. courus			
					exercice antérieur		(2)	(2)	(2)	Ass. courues			
		144 000.00	67 842.68		K					32.76			
					K		28 022.10	39 820.58		17.60			

ECHÉANCIER PLURIANNUEL

Du -01/04/2017 au 31/03/2018

EMPRUNTS DE L'ENTREPRISE

Date début	Montant du capital	Nombre d'échéances	Taux	Exercices					Date fin Ex. suivants	
				03/2018	03/2019	03/2020	03/2021	03/2022		03/2023
CCM VALDOI - 00076479502 - EMPRUNT CCM 21 0 déc. 2013	21 000	48 Mensuelle	2.40	4 134						déc. 2017
CREDIT AGRICOLE - 00000254412 - EMPRUNT C févr. 2015	60 000	60 Mensuelle	0.47	12 377	12 285	11 262				févr. 2020
CCM VALDOI - 00076479503 - EMPRUNT CCM 23 0 juil. 2016	23 000	47 Mensuelle	0.95	6 038	6 038	6 038	2 516			août 2020
CCM VALDOI - 00059390517 - EMPRUNT CCM 10 0 déc. 2016	10 000	48 Mensuelle	0.90	2 594	2 594	2 594	1 946			déc. 2020
CCM VALDOI - 0005930518 - EMPRUNT CCM 30 0 avr. 2017	30 000	48 Mensuelle	0.90	7 110	7 783	7 783	7 783	649		avr. 2021
TOTAL DES ÉCHÉANCES				32 253	28 701	27 677	12 244	649		
TOTAL GÉNÉRAL DES ÉCHÉANCES				32 253	28 701	27 677	12 244	649		
<i>DONT CAPITAL</i>				<i>31 173</i>	<i>28 022</i>	<i>27 202</i>	<i>11 983</i>	<i>636</i>		
<i>DONT INTÉRÊTS</i>				<i>846</i>	<i>424</i>	<i>221</i>	<i>56</i>			
<i>DONT ASSURANCES</i>				<i>234</i>	<i>254</i>	<i>254</i>	<i>206</i>	<i>12</i>		

CI COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI

Du 01/04/2017 au 31/03/2018

CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ ET EMPLOI (CICE)

Le CICE est comptabilisé en diminution des charges de personnel, présent dans un sous-compte 64.

Au titre de l'exercice clos le 31/03/2018, le CICE s'élève à 28 300 €.

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement (art. 244 quater C du CGI).

L'entreprise ne peut utiliser le CICE pour :

- financer une hausse de la part des bénéfices distribués
- augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction.

S.I.G. DÉTAILLÉS

Du 01/04/2017 au 31/03/2018

	Du 01/04/17 Au 31/03/18		Du 01/04/16 Au 31/03/17		Variation	
		en %		en %	en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 516 051.30	100	1 555 672.11	100	-39 620.81	-2.55
Ventes de marchandises	9 452.96	100.00	5 390.52	100.00	4 062.44	75.36
- Coût d'achat des marchandises vendues	6 477.85	68.53	3 221.09	59.75	3 256.76	101.11
MARGE COMMERCIALE	2 975.11	31.47	2 169.43	40.25	805.68	37.14
Production vendue (biens et services)	1 506 598.34	100.00	1 550 281.59	100.00	-43 683.25	-2.82
PRODUCTION DE L'EXERCICE	1 506 598.34	100.00	1 550 281.59	100.00	-43 683.25	-2.82
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	1 516 051.30	100.00	1 555 672.11	100.00	-39 620.81	-2.55
- Matières premières	303 924.00	20.17	340 745.59	21.98	-36 821.59	-10.81
- Sous-traitance (directe)	51 570.74	3.42	65 900.83	4.25	-14 330.09	-21.74
MARGE DE PRODUCTION	1 151 103.60	76.40	1 143 635.17	73.77	7 468.43	0.65
MARGE BRUTE TOTALE	1 154 078.71	76.12	1 145 804.60	73.65	8 274.11	0.72
- Autres achats	28 576.05	1.88	30 535.79	1.96	-1 959.74	-6.42
- Charges externes	158 461.49	10.45	164 971.78	10.60	-6 510.29	-3.95
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	967 041.17	63.79	950 297.03	61.09	16 744.14	1.76
Subventions d'exploitation	2 842.32	0.19	1 058.97	0.07	1 783.35	168.40
- Impôts, taxes et versements assimilés	20 990.35	1.38	22 483.13	1.45	-1 492.78	-6.64
- Salaires et traitements	492 244.13	32.47	494 264.65	31.77	-2 020.52	-0.41
- Charges sociales	183 837.14	12.13	180 824.34	11.62	3 012.80	1.67
Total	-694 229.30	-45.79	-696 513.15	-44.77	2 283.85	-0.33
EXCÉDENT BRUT D'EXPL.	272 811.87	17.99	253 783.88	16.31	19 027.99	7.50
+ Transferts de charges d'exploitation	5 642.35	0.37	10 346.66	0.67	-4 704.31	-45.47
+ Autres produits d'exploitation	4.49		32.58		-28.09	-86.22
- Dotations amortissements et dépréciations	50 742.22	3.35	43 590.03	2.80	7 152.19	16.41
- Autres charges d'exploitation	174.57	0.01	865.04	0.06	-690.47	-79.82
Total	-45 269.95	-2.99	-34 075.83	-2.19	-11 194.12	32.85
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	227 541.92	15.01	219 708.05	14.12	7 833.87	3.57
+ Produits financiers	2 622.72	0.17	3 071.92	0.20	-449.20	-14.62
- Charges financières	2 110.08	0.14	4 409.87	0.28	-2 299.79	-52.15
Total	512.64	0.03	-1 337.95	-0.09	1 850.59	-138.32
RÉSULTAT COURANT	228 054.56	15.04	218 370.10	14.04	9 684.46	4.43
+ Produits exceptionnels (1)	5 883.33	0.39	1 467.46	0.09	4 415.87	300.92
- Charges exceptionnelles (2)	5 019.73	0.33	235.58	0.02	4 784.15	
- Impôt sur les bénéfices (IS)	57 666.00	3.80	56 315.00	3.62	1 351.00	2.40
Total	-56 802.40	-3.75	-55 083.12	-3.54	-1 719.28	3.12
RÉSULTAT EXERCICE	171 252.16	11.30	163 286.98	10.50	7 965.18	4.88
(1) dont produits cessions éléments cédés	5 000.00		1 458.33		3 541.67	242.86
(2) dont valeurs comptables éléments cédés	5 002.73		173.91		4 828.82	

SARL AGENCE A.Z.

SARL au capital de 7 622.45 euros

Siège social : 3 rue Rousselot 90300 VALDOIE

RCS BELFORT n°326638491

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 MARS 2018

Extrait certifié conforme à l'assemblée générale ordinaire du 28/09/2018.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de 171 252.16 Euros formant un résultat affectable de 171 252.16 Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Aux autres réserves pour 1 252.16 Euros ;
- A la distribution d'un dividende global de 170 000.00 Euros, soit 340.00 Euros par Parts sociales. Ce dividende sera payé au siège social à partir du 28/09/2018.

Sur ce dividende, et pour les associés personnes physiques, il sera retenu à la source le montant des prélèvements sociaux, notamment la CSG, qui sera reversé par la société au Trésor Public.

Il sera également retenu le prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 Quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12.80% pour tous les associés qui n'ont pas formulé de demande de dispense avant le 30 novembre 2017. Ce prélèvement sera, lui aussi, reversé par la société au Trésor Public.

Une copie de la déclaration fiscale se rapportant à ces prélèvements sera fournie à chacun des associés concernés.

Les droits bruts de chaque associé ayant retenue à la source relative aux prélèvements sociaux prévus à l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale et à l'article 117 Quater du code général des impôts sont les suivants :

- Monsieur PETITJEAN Alain : 85 000.00 Euros, éligibles aux prélèvements sociaux et forfaitaires non libératoires et obligatoires.

Compte tenu de ces éléments, les droits nets sont les suivants :

- SARL A.2.G.S. : 85 000.00 Euros.
- Monsieur PETITJEAN Alain : 59 500.00 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à titre de dividendes, au cours des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

- Clôture au 31/03/2017 : 160 000.00 €
- Clôture au 31/03/2016 : 150 000.00 €
- Clôture au 31/03/2015 : 150 000.00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Signature de la Gérance :
Monsieur PETITJEAN Alain

